

CPR-210611

UNIVERSITÉ DE MONCTON

COMITÉ DES PROGRAMMES

Réunion du 11 juin 2021

9 h

À distance – Microsoft Teams

PRÉSENCES :

Pandurang Ashrit
Claudine Auger
Francis Bourgoïn
Yves Bourgeois
Lynne Castonguay, secrétaire
Marianne Cormier

Pierrette Fortin
Monique Levesque
Gilles Roy, président
Pascale Rioux
Jean-François Thibault
Stéphanie Wheaton, registraire

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le président souhaite la bienvenue aux membres, constate le quorum et déclare la réunion ouverte. Il est 9 h 3.

2. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Modifications :

Le point 11.1 peut être retiré de l'ordre du jour.

Le point 22 sera examiné au début de la réunion.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (suite)**R : 01-CPR-210611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL CPR-210416**R : 02-CPR-210611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le procès-verbal CPR-210416 soit adopté tel qu'il a été présenté. »

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

5. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-210416**5.1 (19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23 et 23A/20-21)**

Le président explique que le dossier des sciences infirmières a été examiné plusieurs fois au cours de la dernière année par plusieurs instances. Le dossier n'est pas en mesure d'être adopté en bloc à ce moment-ci, toutefois trois recommandations sont urgentes et doivent recevoir l'approbation du Comité des programmes avant le 1^{er} juillet 2021.

Dans un premier temps, l'ÉRSI souhaite adopter un système de notation succès/non-succès pour les 12 cours cliniques du programme de Baccalauréat en science infirmière. Le Comité des programmes note que ce nouveau système est en lien avec les nouvelles pratiques retrouvées dans les cours cliniques.

R : 03-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte que, dès l'automne 2021, tous les cours cliniques (SINF1711, SINF1722, SINF2712, SINF2722, SINF2735, SINF3712, SINF3722, SINF3703, SINF3742, SINF4712, SINF4722, SINF4735) soient évalués selon le système de notation succès/non-succès pour les quatre années du programme de Baccalauréat en science infirmière, étant entendu que ceci s'applique tant au programme actuel qu'au programme modifié (hybride). »

Vote sur R03 unanime ADOPTÉE

5.1 **(19) Demande de modifications au programme de Baccalauréat en science infirmière (doc. 23 et 23A/20-21)** (suite)

Dans un deuxième temps, l'ÉRSI souhaite un retour au contingentement original d'inscriptions, soit 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. L'ÉRSI est d'avis que les contingentements en cours (90, 42 et 49 respectueusement) ne sont pas atteignables. Par ailleurs, on note que les coûts pour atteindre les contingentements en place sont importants. Enfin, la disponibilité des ressources humaines est déficiente et les endroits pour faire un stage sont peu nombreux.

R : 04-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité de programme recommande au Sénat académique le retour au contingentement original d'inscriptions à l'École réseau de science infirmière (ÉRSI) soit, 80 au campus de Moncton, 35 au campus d'Edmundston et 35 au campus de Shippagan. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

Dans le projet en cours de la refonte du programme de Baccalauréat en science infirmière, il est prévu que cinq cours seront abolis. L'ÉRSI souhaite procéder à l'abolition des cours immédiatement.

R : 05-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité de programme accepte l'abolition des cours suivants : SINF3223 La personne et l'autosanté, SINF3563 Santé communautaire, SINF4023 Éthique professionnelle, SINF4661 Soins à la personne âgée et SINF4682 Clinique : personne âgée. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

5.2 **(21) Modifications à deux cours existants en éducation : EDUC6234 et EDUC6252 (doc. 26/20-21)**

Aucun nouveau document.

6. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-201203**

6.1 **(16) Liste des cours surannées (doc. 9 et 9A/20-21)**

Aucun nouveau document.

6.2 **(21) Stages**

Aucun nouveau document.

7. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS VERBAL CPR-201001**

7.1 **(20) Demande de retrait du cours GLST1000 – Étude loisir sport tourisme de la Banque de l'OFG 3 (doc. 5 et 5A/20-21)**

R : 06-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification proposée au cours GLST1000 Étude loisir sport tourisme qui prévoit de limiter l'accès auxdits cours aux étudiantes et étudiants du programme de Baccalauréat en gestion loisir, sport et tourisme. »

Vote sur R06

unanime

ADOPTÉE

R : 07-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte le retrait du cours GLST1000 de la banque de cours de formation générale (OFG). »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

8. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-200817 (EXTRAORDINAIRE)**

8.1 **(3) Suivi du rapport de planification académique incluant les activités du sous-comité (doc. 1/20-21)**

Aucun nouveau document.

9. **AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191108**

9.1 **(15) Projet de règlement sur le dossier des études (doc. 5/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.2 **(16) Proposition de modification du règlement 23 sur les modalités d'admission (doc. 6 et 6A/19-20)**

Le Comité des programmes note que le dossier portant sur la modification du règlement 23 (études supérieures) a été retravaillé. Le Comité est d'avis que le dossier devrait être examiné par la RVD.

Le dossier sera transféré à la RVD afin d'obtenir un avis.

Suivi : RVD

9.3 **(17) Projet de modification des règlements 31.1 et 32.1 (doc. 7/19-20)**

Aucun nouveau document.

9.4 **(18) Banque de cours des OFG – Cours de deux crédits**

Aucun nouveau document.

10. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-191008

10.1 **(14) Projet de règlement pour le régime à mi-temps (doc. 1 et 1A/19-20)**

Aucun nouveau document.

10.2 **(17) Changements proposés au Certificat en gestion des ressources humaines (doc. 4/19-20)**

Aucun nouveau document.

11. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190613

11.1 **(20) Maintien des cours PHYS1103 et PHYS1303 (doc. 48/18-19)**

Ce point peut être retiré de l'ordre du jour.

11.2 **(23) Élagage de cours – cours surannées en foresterie (doc. 51/18-19)**

Aucun nouveau document.

12. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-190314

12.1 **(20) Politique sur la création, la modification et l'abolition d'un cours (doc. 33 et 33A/18-19)**

Aucun nouveau document.

13. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-181206

13.1 **(14) Modification du programme de Maîtrise ès sciences (nutrition-alimentation) (doc. 6 et 6A/18-19)**

Aucun nouveau document.

14. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-180622**14.1 (11) Modifications au libellé de l'OFG-2 (doc. 28/17-18)**

Aucun nouveau document.

14.2 (16) Programmes auxquels l'admission fut suspendue depuis plus de deux ans (doc. 33 et 33A/17-18)

Aucun nouveau document.

15. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170606**15.1 (4) Modification au cours GMEC1014**

Aucun nouveau document.

16. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL CPR-170209**16.1 (19) Entente interinstitutionnelle entre l'UdeM et le CCNB – Reconnaissance des crédits du CCNB au Baccalauréat en gestion de l'information (doc. 26/16-17)**

Aucun nouveau document.

17. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE (doc. 28/20-21)

Le président explique que, à la suite de l'évaluation des programmes de premier cycle en psychologie, certaines recommandations portaient sur la structure des programmes et la structure des préalables des cours. Les modifications proposées ont fait l'objet de discussions au sein de l'École de psychologie et de la FSSSC.

Le Comité note que, dans la liste des disciplines connexes à la psychologie, il faut lire ADMK plutôt que ADKM.

Le Comité attire l'attention de l'École sur la description du cours PSYC4020 *Questions actuelles en psychologie*. La description est plutôt courte et indique que le contenu du cours portera essentiellement sur des discussions. Les objectifs du cours prévoient notamment de l'analyse. Il serait bien d'étoffer la description pour capter la profondeur du cours.

17. **MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE (doc. 28/20-21) (suite)**

Création de cours

R : 08-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : PSYC2520 Psychologie de la santé et PSYC3301 Sensation et perception. »

Vote sur R08

unanime

ADOPTÉE

Modifications de cours

R : 09-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications aux cours suivants : PSYC3410 Psychologie linguistique, PSYC3700 Théories de la personnalité, PSYC4001 Méthodes et stat. avancées, PSYC4010 Histoire de la psychologie, PSYC4020 Questions actuelles en psychologie, PSYC4800 Approches psychothérapeutiques et PSYC4900 Mémoire de psychologie. »

Vote sur R09

unanime

ADOPTÉE

Abolition de cours

R : 10-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : PSYC2301 Sensation et perception et PSYC3520 Psychologie de la santé. »

Vote sur R10

unanime

ADOPTÉE

17. **MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE 1^{ER} CYCLE À L'ÉCOLE DE PSYCHOLOGIE (doc. 28/20-21) (suite)**

Profil de programmes

R : 11-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil des programmes suivants : Baccalauréat ès arts avec spécialisation en psychologie, Baccalauréat ès arts avec majeure en psychologie et la Mineure en psychologie. »

Vote sur R11

unanime

ADOPTÉE

Modification à la banque de cours

R : 12-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline PSYC. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

Suivi : École de psychologie, FSSSC

18. **MODIFICATION DU RÈGLEMENT UNIVERSITAIRE 6.2 (EXIGENCES DE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE) (doc. 29/20-21)**

Le président rappelle que pour satisfaire l'objectif de formation générale 8, il faut réussir les cours FRAN1500 et FRAN1600. Le règlement 6.2.5 prévoit que, si une étudiante ou un étudiant obtient un résultat au test de classement qui est exceptionnellement fort, l'étudiante ou l'étudiant est exempté du cours FRAN1600. Dans ce cas, elle ou il remplace le cours FRAN1600 par un cours au choix.

La FASS recommande l'abrogation du règlement 6.2.5 puisqu'un test de classement en grammaire et la rédaction d'un texte, sans préparation, apparaissent nettement insuffisants pour déterminer si une personne a acquis les compétences nécessaires aux études universitaires et à la vie professionnelle. On note que seulement quatre à huit personnes atteignent ce niveau par année sur des centaines de candidates et candidats qui passent le test.

Le Comité des programmes ne soulève aucune question.

Corrections à l'amiable dans le libellé de l'article 6.2

- Article 6.2.2, il faut lire : prescrits
- Article 6.2.4, il faut lire ; réussit

18. MODIFICATION DU RÈGLEMENT UNIVERSITAIRE 6.2 (EXIGENCES DE FRANÇAIS LANGUE MATERNELLE) (doc. 29/20-21) (suite)

R : 13-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abrogation du règlement 6.2.5 qui porte sur les exigences de français langue maternelle. »

Vote sur R13

unanime

ADOPTÉE

19. MODIFICATIONS MINEURES AUX PROGRAMMES DE B. ING. À LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE (doc. 30/20-21)

La Faculté d'ingénierie souhaite formaliser une pratique dans les énoncés de programmes. Il s'agit de permettre aux étudiantes et étudiants d'utiliser un cours pour satisfaire à deux objectifs de formation générale, l'OFG-2 et l'OFG-6.

On rappelle que, lors de l'adoption des principes de la reconfiguration des programmes, le critère B2 avait été adopté. Il dit ceci : *« Dans le cas où un cours répond à plus d'un OFG, un seul objectif sera reconnu dans le profil de l'étudiante ou l'étudiant. »*

La Faculté propose d'ajouter des notes de bas de page pour tous les programmes et demande qu'une dérogation à l'application stricte du critère B2 soit accordée. La Faculté indique que la banque de cours des OFG est réduite du fait que tous les cours ne sont pas reconnus par le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie.

Le Comité des programmes soulève certaines questions :

- Un cours peut être déposé dans plusieurs banques de cours de formation générale. Est-ce qu'il peut être compté deux fois, trois fois, quatre fois ?
- L'arbitrage de cette question doit se faire au Sénat académique. L'impact de la décision (d'accorder la dérogation) peut avoir une incidence importante en tant que précédent.
- Le dossier est très bien présenté et expose correctement la demande.
- On note que cette situation existe surtout à la Faculté d'ingénierie.
- Le Comité note qu'une révision en profondeur de la banque de cours est devenue nécessaire.

Le Comité des programmes souhaite que l'on suspende pour l'instant la question de la dérogation. Cette question soulève trop d'éléments en ce moment pour procéder adéquatement. Il faut d'abord revoir la question dans son sens plus large.

19. MODIFICATIONS MINEURES AUX PROGRAMMES DE B. ING. À LA FACULTÉ D'INGÉNIERIE (doc. 30/20-21) (suite)**R : 14-CPR-210611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au cours GMEC5210 Éléments de conception méc. »

Vote sur R14 unanime ADOPTÉE

20. CRÉATION DU COURS MULT3000 PROJETS SPÉCIAUX (doc. 31/20-21)**R : 15-CPR-210611**

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création du cours MULT3000 Projets spéciaux. »

Vote sur R15 unanime ADOPTÉE

R : 16-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la modification à la banque de cours de la discipline MULT. »

Vote sur R16 unanime ADOPTÉE

21. ABOLITION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN AGROFORESTERIE (doc. 32/20-21)

Le président explique que le programme de Baccalauréat appliqué en agroforesterie était offert il y a un temps en collaboration avec le Collège communautaire du Nouveau-Brunswick, campus d'Edmundston. En 2008, le CCNB a pris la décision d'abolir son programme, faute d'inscriptions. Les admissions à l'Université ont alors été suspendues.

Le programme n'a pas été enseigné depuis 2008; le campus d'Edmundston propose l'abolition du programme et l'abolition de tous les cours du programme.

Aucune question n'est soulevée.

21. ABOLITION DU BACCALAURÉAT APPLIQUÉ EN AGROFORESTERIE (doc. 32/20-21) (suite)

R : 17-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique l'abolition du Baccalauréat appliqué en agroforesterie. »

Vote sur R17

unanime

ADOPTÉE

R : 18-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition des cours suivants : AGFO1998 Introduction à l'agrof. CESAB1, AGFO3998 Introduction à l'agrof. CESAB3, AGFO3999 Introduction à l'agrof. CESAB4, AGFO4122 Stage en foresterie, AGFO4114 Écologie des forêts tropicales, AGFO4123 Agroforesterie IV, AGFO5096 Atelier de synthèse, AGFO1999 Introduction à l'agrof. CESAB2, AGFO4124 Agroforesterie III, AGFO5163 Législ. Dans le domaine agrof et AGFO4153 Gestion de projets. »

Vote sur R18

unanime

ADOPTÉE

R : 19-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline AGFO. »

Vote sur R19

unanime

ADOPTÉE

22. MISE À JOUR DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (2021-2022 À 2024-2025) (doc. 33/20-21)

Date de retrait « R » sans échec au cours – Session d'automne 2021

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales, Elizabeth Dawes, explique que dans le contexte de la pandémie, la livraison des cours en présentiel soulève plus de risques d'instabilité que la livraison des cours à distance (en mode virtuel) et ces risques pourraient entraîner des délais supplémentaires dans les activités habituelles. On note par exemple que la correction des épreuves peut prendre plus de temps du fait que l'évaluateur ne peut manipuler les documents papier avant 72 heures. Le report de la date de retrait des cours, au vendredi 19 novembre 2021, permettra aux professeures et professeurs de communiquer le résultat d'au moins une évaluation avant la date de retrait.

22. MISE À JOUR DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (2021-2022 À 2024-2025) (doc. 33/20-21) (suite)

Le Comité des programmes note que la date normale pour l'abandon de cours sans échec est le 31 octobre 2021. On recommande de la déplacer au 19 novembre 2021. Le Comité note que cette date d'abandon est avant les journées d'étude.

- Une réflexion plus large devrait avoir lieu afin d'examiner si le vendredi de la semaine d'études serait plus intéressant.
- Ce qui est soulevé nécessiterait une modification à la *Politique sur le calendrier universitaire*, voire une modification d'un règlement.

On note que la proposition a été examinée à la RVD; la RVD est en accord avec cette mesure exceptionnelle pour l'automne 2021.

Le dossier sera remis à la RVD pour une réflexion sur la date d'abandon, et ce, pour les années à venir.

R : 20-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« En raison de la pandémie, que le Comité des programmes recommande à l'Équipe décisionnelle que la date limite pour se retirer d'un cours à la session d'automne 2021 soit repoussée, de façon exceptionnelle, au vendredi 19 novembre 2021 à 16 h 30, ou dans le cas de cours intensifs, au dernier jour de cours, et ce, sans remboursement. »

Vote sur R20

unanime

ADOPTÉE

Mise à jour du Calendrier universitaire

La registraire présente les modifications proposées aux calendriers universitaires pour la période s'étalant de 2021 à 2025.

Précision : Le Comité des programmes accepte que l'expression « collation de grades » soit dorénavant utilisée dans les calendriers. Elle remplace l'expression « remise des grades ».

Précision : L'expression « Dernier jour de cours » est remplacée par « Dernier jour de cours selon l'horaire régulier ».

Le Comité des programmes note que le calendrier d'hiver 2025 prévoit des examens les 17 et 19 avril en raison du congé de Pâques. Ceci est une violation de la *Politique sur le Calendrier universitaire*. Un membre indique qu'il souhaite communiquer avec la FÉECUM sur ce point avant de prendre une décision finale au Sénat académique.

Enfin, la registraire indique que le gouvernement du Canada pourrait annoncer prochainement un jour férié, congé qui aurait lieu le 30 septembre. Il s'agit d'un congé pour reconnaître les enjeux liés aux questions autochtones.

22. MISE À JOUR DU CALENDRIER UNIVERSITAIRE (2021-2022 À 2024-2025) (doc. 33/20-21) (suite)

R : 21-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux calendriers universitaires 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025. »

Vote sur R21

unanime

ADOPTÉE

23. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. SC. EN BIOLOGIE (doc. 34/20-21)

Le président explique que, à la suite d'une évaluation des programmes, la Faculté des sciences propose l'ajout de cours à la liste des cours obligatoires associés à la discipline fondamentale. On propose également l'abolition d'un cours. Ce cours sera dorénavant offert par l'entremise de deux cours; la matière étant à ce point importante.

R : 22-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées au profil des programmes suivants : Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie), Baccalauréat ès sciences (spécialisation en biologie) – régime coopératif, Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) et Baccalauréat ès sciences (majeure en biologie) – régime coopératif. »

Vote sur R22

unanime

ADOPTÉE

R : 23-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : BIOL4413 Initiation à la recherche I et BIOL4423 Initiation à la recherche II. »

Vote sur R23

unanime

ADOPTÉE

R : 24-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte l'abolition du cours BIOL4418 Initiation à la recherche. »

Vote sur R24

unanime

ADOPTÉE

23. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE B. SC. EN BIOLOGIE (doc. 34/20-21) (suite)

R : 25-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications à la banque de cours de la discipline BIOL. »

Vote sur R25

unanime

ADOPTÉE

24. MODIFICATIONS AUX PROGRAMMES DE MAÎTRISE ÈS SCIENCES (BIOCHIMIE) ET MAÎTRISE ÈS SCIENCES (CHIMIE) (doc. 35/20-21)

Le président explique que des modifications mineures aux conditions d'admission et aux règlements particuliers sont proposées. On prévoit que la candidate ou le candidat aux études de 2^e cycle devront avoir identifié une directrice ou un directeur de thèse au moment de l'admission en maîtrise, soit en chimie, soit en biochimie. Une lettre d'appui de la directrice ou du directeur doit faire partie du dossier lors de la demande d'admission.

La FESR a donné son approbation aux modifications proposées.

La proposition suivante est mise aux voix.

R : 26-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes recommande au Sénat académique les modifications proposées aux conditions d'admission et règlements particuliers de la Maîtrise ès sciences (biochimie) et de la Maîtrise ès sciences (chimie). »

Vote sur R26

unanime

ADOPTÉE

25. CRÉATION DE TROIS STAGES FORS ET MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (doc. 36/20-21)

Le président explique que l'École de foresterie souhaite créer trois stages d'un crédit pour reconnaître l'apprentissage en milieu de travail. Cette approche est utilisée à l'Université Laval.

Le Comité des programmes note que le Québec subventionne nombreux emplois d'été pour les étudiantes et les étudiants pourvu que ces emplois constituent des stages reconnus dans le cadre des programmes d'études.

25. CRÉATION DE TROIS STAGES FORS ET MODIFICATIONS AU BACCALAURÉAT EN AMÉNAGEMENT DES FORÊTS (doc. 36/20-21) (suite)

Le Comité soulève quelques points :

- Qui s'occupera de la gestion de stages? On indique qu'un professeur sera affecté à cette fonction. Certains estiment que cela est nouveau. Habituellement, la gestion devrait se faire par la direction. On indique que l'encadrement sera similaire à celui des stages coop.
- Combien d'étudiantes et d'étudiants sont inscrits dans le programme de baccalauréat? On compte 15 nouvelles inscriptions.
- La question des stages fait en sorte que l'on reconnaît un travail. Est-ce que l'encadrement est adéquat? Est-ce qu'il y a une grille de compétences?
- Certains membres sont d'avis que le projet est correct. Le programme fait place à l'expérientiel. L'encadrement devra évoluer.

R : 27-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte la création des cours suivants : FORS1011 Stage en milieu de travail I, FORS2001 Stage en milieu de travail II et FORS3001 Stage en milieu de travail III. »

Vote sur R27

Pour : 7

Contre : 1

ADOPTÉE

R : 28-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications proposées au profil du programme de Baccalauréat en aménagement des forêts (régime régulier). »

Vote sur R28

unanime

ADOPTÉE

R : 29-CPR-210611

La proposition suivante, dûment appuyée, est faite :

« Que le Comité des programmes accepte les modifications apportées à la banque de cours de la discipline FORS. »

Vote sur R29

unanime

ADOPTÉE

26. AFFAIRES NOUVELLES


Aucune.

27. PROCHAINE RÉUNION

La date de la prochaine réunion régulière est à déterminer.

28. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 15.


Lynne Castonguay, secrétaire générale